

## Complémentaire santé : LA CFDT OBTIENT DES AMÉLIORATIONS

REGIME FRAIS MEDICAUX

Groupe CARREFOUR France  
Résumé de garanties applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022

ENSEMBLE DU PERSONNEL



AGIS - Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le N° 002, régie par les articles L321-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale (SIREN n° 304 217 904 - Siège social : 12 rue Marceau - 94008 Vincennes cedex

**Lors de la dernière commission paritaire, La CFDT a demandé l'ouverture de négociations pour atténuer la hausse prévue des cotisations complémentaire santé au 1er janvier.**

La cotisation de la complémentaire santé correspond à 3.10% de plafond mensuel de la sécurité sociale. Ce dernier augmente au 1er janvier de faisant passer la cotisation salarié à 56.82€ soit **44,28€ de plus par an**. Pour les anciens salariés l'augmentation mensuelle serait de 15 € par mois soit **180 € de plus par an**, portant la cotisation mensuelle à 229,13 € ce qui n'est pas tenable au regard du montant des pensions de retraite.

Dans un contexte où pour certains le moindre euro est important, la CFDT a demandé la révision du taux de cotisation afin d'atténuer le coût supplémentaire de cette revalorisation.

En parallèle, l'APGIS nous informe que **le régime sera déficitaire en 2022 à hauteur d'environ 3 millions**, tout en maintenant des réserves à hauteur de 28 millions.

**C'est donc en responsabilité que nous avons accepté la décision suivante :**

**Pour les salariés :**

**Une hausse en 2 fois** couverte partiellement par nos réserves (à hauteur de 1.9 millions)

**Au 1er janvier 2023** la cotisation passe à 54.99€ soit **1.86€ d'augmentation**

**Au 1er juillet 2023** la cotisation passe à 56.82€ soit **1.86€ d'augmentation**.

La part patronale augmente dans les mêmes proportions

**Pour les anciens salariés :**

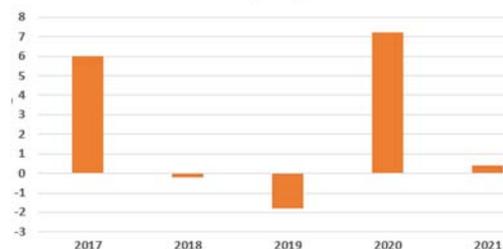
**Au 1er janvier 2023**, la cotisation passe à **225.46€** soit **11.21€ d'augmentation** pour le régime familial et **116.58€ + 4.48€** pour les salariés seuls

De ce fait, l'Agis prévoit une hypothèse déficitaire du régime des anciens salariés de 1.7M€.

Les réserves du régime des anciens salariés s'élève à + 9.5 millions.

**La CFDT sera vigilante sur l'équilibre à venir des régimes tout en étant attentive sur le pouvoir d'achat des salariés**

solde du régime des actifs en millions d'euros et par an



solde du régime des anciens salariés en millions d'euros et par an

